

DA 506 - 14.06

CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON DU LIGNON

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Jardin Robinson du Lignon a pour mission d'encourager l'enfant dans un processus d'autonomisation et de responsabilisation. Il le sensibilise au monde de la nature et de l'environnement. Il joue aussi un rôle d'intégration et de prévention.

La Ville de Vernier subventionne le matériel et les activités ainsi qu'une partie des salaires. Elle est propriétaire des locaux et assure leur entretien ainsi que celui du terrain.

1.1. Accueil:

Les enfants peuvent s'inscrire au JRL dès l'âge de 6 ans et jusqu'à 13 ans.

En moyenne, entre 20 et 25 enfants participent aux activités du mercredi et du samedi et entre 30 et 40 aux activités organisées pendant les vacances.

1.2. Ouverture du JRL:

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h00 à 18h00
 mercredi : 09h00 à 18h00
 samedi : 13h30 à 18h00

- pendant les vacances (Noël, Pâques, été, automne) du lundi au vendredi, de 09h00 à 18h00.

1.3. Repas:

En moyenne, chaque mercredi, entre 10 et 15 repas sont servis. Pendant les vacances, entre 15 et 20 repas sont servis. Il arrive toutefois que 45 enfants déjeunent au JRL.

1.4. Activités réalisées à l'intérieur du bâtiment :

- Repas
- Bricolages,
- Jeux.
- Spectacles,
- Projection de film,
- Conseils, ...

1.5. Activités organisées à l'extérieur du bâtiment :

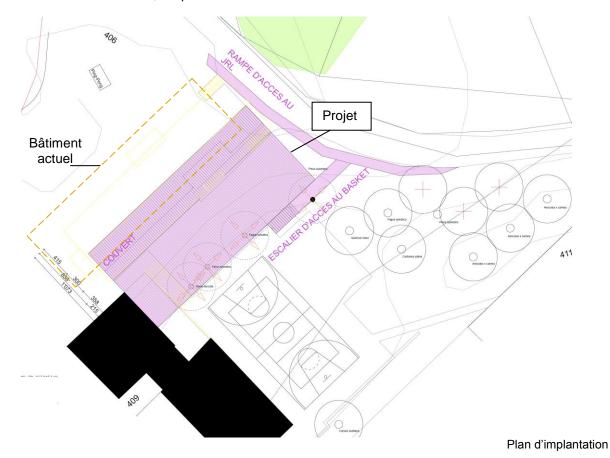
- Sorties (musée du Léman, patinoire des Vernets, village d'Aigues-Verte, Papiliorama, fête des Cropettes, Vitam, Signal de Bougy, Bains de Lavey, ski, acrobranches, jardin de Cocagne, piscine, balades...),
- Animaux (poney, chèvres, lapins, cochons d'Inde,...),
- Activités intergénérationnelles (Zoo de Servion),
- Activités associatives (Maisons de guartier de Vernier, ludothèque...).
- Travaux d'entretien,
- Rallves.
- Fêtes (Bonhomme Hiver, l'Escalade, Pâques, ...),
- Voyage (Camargue 2011, Nice 2012)

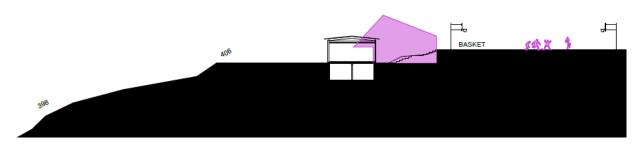
1.6. Le projet :

Depuis de nombreuses années, la vétusté du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon est signalée. Les surfaces sont restreintes et les aménagements ne sont plus aux normes et limitent l'accueil à la population. Quelques travaux sont régulièrement entrepris pour assurer la sécurité et la salubrité des lieux.



Le projet consiste à démolir le bâtiment et à le reconstruire. Pour faciliter l'accessibilité et augmenter la surface de la cour extérieure, l'implantation est modifiée.



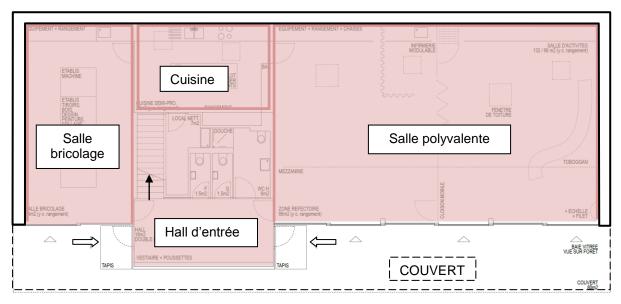


Coupe sur terrain (emplacement actuel et futur du bâtiment)

Le projet est compact et se divise en 4 espaces principaux :

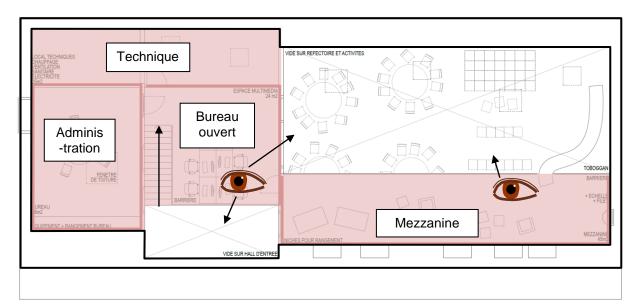
- Salle polyvalente
- Atelier bricolage
- Cuisine
- Bureaux

En plus des ouvertures zénithales, une seule façade est vitrée et permet d'éclairer le rez-de-chaussée. Elle s'ouvre complètement de façon à pouvoir créer une continuité entre l'intérieur et l'extérieur. Ainsi, les 2 grandes salles peuvent s'ouvrir sur la terrasse couverte par le porte-à-faux du toit à 2 pans.



Rez-de-chaussée (projet)

Globalement, les animateurs ont un rôle d'encadrement, d'accompagnement, d'accueil et d'organisation. Leurs tâches administratives se sont grandement étoffées ces dernières années et nécessitent des espaces adaptés. A l'étage, la partie administrative est constituée d'un espace privé et d'un espace plus ouvert et flexible qui plonge sur l'entrée et par lequel les enfants doivent passer pour accéder à la mezzanine (espace confiné pour jouer ou se reposer). Cette configuration permet de rester en contact avec les activités au rez-de-chaussée tout en travaillant individuellement ou collectivement.



Etage (projet)

Afin de vérifier la faisabilité de cette reconstruction, le projet doit être étudié plus en détail et faire l'objet d'une autorisation préalable. En effet, située en zone forêt, une dérogation de la part de l'Etat sera nécessaire pour autoriser cette réalisation. Une fois l'autorisation préalable obtenue et le projet finalisé, une autorisation de construire définitive pourra être déposée.

1.7. Budget :

PRESTATIONS: Avant-projet, Projet, Devis général, Autorisation de construire	
Mandataires: architectes, ingénieur civil, ingénieur-conseil	CHF 170'000.00
Expertises: géotechnique, phytosanitaire	CHF 15'000.00
TVA 8%	CHF 14'800.00
TOTAL Etudes TOTAL ARRONDI	CHF 199'800.00 CHF 200'000.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT Conseiller administratif

Vernier, le 16 juin 2014





DA 506 - 14.06

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON DU LIGNON

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'exposé des motifs ;
vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie ;
sur proposition du Conseil administratif ;

décide

le Conseil municipal

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 200'000.-- destiné à couvrir le montant du crédit d'étude pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon ;
- de comptabiliser la dépense nette de CHF 200'000.-- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense nette de CHF 200'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 21.331 de 2015 à 2024